



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2025

AVIS PUBLIC est par les présentes, donnée par la soussignée, Annick Brunet, Directrice générale adjointe et Greffière-trésorière de la municipalité du village de Hemmingford :

QUE conformément à l'article 1007 du code municipal du Québec (RLRQ c.C-27.1, le rôle général de perception pour l'année 2025 est maintenant complété et déposé au bureau de la Municipalité au 505 rue Frontière, local 5, Hemmingford J0L1H0

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et de la loi sur la fiscalité municipale (RLRQ c. F-2.1);

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut,

Les lundis et mercredis , de 8 h à 12h et de 13 h à 16h.

Avis donné au village de Hemmingford, ce 6 février 2025.

Annick Brunet

Directrice générale adjointe et Greffière-trésorière